

est le principal associé ou le président de cette compagnie, est fort en faveur de retenir les jeunes gens dans les limites de la province de la Nouvelle-Ecosse, de travailler au retour de nos pêcheurs à leur terre natale et de placer à bord de nos navires nos vigoureux Canadiens qui sont les meilleurs marins du monde.

Mon collègue nous a accusés de manque de loyauté et il a dit que notre province n'a pas été à la hauteur des succès qui lui étaient réservés. Comment nous est-il possible de développer notre port lorsque nous voyons sortir d'Halifax ces vaisseaux qui battent le pavillon suédois, qui sont nolisés en Suède, alors que la seule marchandise achetée par l'affrètement est le charbon et que les profits faits à l'étranger vont en Suède et ceux faits en Canada sont empochés par la compagnie Pickford & Black Ltd. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

M. BLACK (Halifax): Me permettez-vous de dire, monsieur l'orateur, que les assertions de l'honorable député sont absolument inexactes. Si les vaisseaux sont nolisés, leur équipage est composé de ceux qui veulent prendre la mer à leur bord. Leurs provisions sont achetées à Halifax et ils sont conduits comme tous les autres navires qui laissent ce port.

M. FINN: Je suis heureux de voir mon honorable ami—y compris son voisin de siège l'honorable député de Kent (M. Doucet)—applaudir le drapeau suédois. Je dois avouer, cependant, que l'explication de mon collègue d'Halifax ne me satisfait pas. Si j'étais un marin, plutôt que de servir sous les ordres d'un capitaine suédois quittant un port britannique pour les Antilles, je mourrais plutôt de faim.

Mon honorable ami (M. Black) a traité la question des pêcheries du Nouveau-Brunswick. Il nous a présenté un rapport qui, je crois, n'augure pas bien pour l'avenir de cette industrie. Il a dit que, d'après des rapports britanniques, les homards étaient mis en boîtes dans les marécages du Nouveau-Brunswick, dans une vieille grange et recouverts d'eau de marais. Il a attribué cette manière d'agir au ministre actuel de la Justice (M. Lapointe). Lorsqu'il a fait cette assertion, ce n'est pas le ministre de la Justice qui s'est embourbé mais mon honorable ami lui-même. Il a ajouté que, sur le soir de sa vie, il a fait un pénible sacrifice pour venir au parlement afin de porter un rude coup au Gouvernement et de déterminer la défaite du ministère si celui-ci refusait de se rendre compte des besoins des citoyens des Provinces maritimes et de la ville d'Halifax. Il a dit que s'il n'avait pas eu à cœur les intérêts de ses compatriotes, il au-

rait pu demeurer à son foyer où il aurait joui des biens qu'il a amassés et du confort dont il s'est entouré. Je ne suis qu'un jeune homme, encore assez loin de cinquante ans, et cependant,—je ne m'en suis jamais vanté,—j'ai consacré dix-huit de mes meilleures années de ma vie au service des habitants de ma province natale, de la ville et du comté d'Halifax et, depuis un an, je sers les intérêts du peuple canadien.

Cette carrière m'a coûté le sacrifice de ma profession. Si je n'étais aujourd'hui dans la vie publique il me faudrait recommencer à me créer une clientèle. Je n'ai pas le temps de pratiquer ma profession, je consacre tous mes instants à la défense des intérêts du peuple que j'ai accepté de représenter. Je l'ai représenté avec succès et sans interruption dans la Nouvelle-Ecosse, durant dix-sept ans, et je n'ai jamais reçu d'aucun gouvernement, de façon directe ou indirecte, aucune rémunération pour mes services, excepté ce que j'avais le droit de recevoir en vertu du statut. Je dirai cependant à mon honorable ami que, pendant les dix-sept ans qu'il a représenté l'intérêt du peuple, il s'est occupé de ses propres affaires. Je ne l'en blâme pas, mais je tiens à établir qu'il n'a pas droit de poser au martyr comme il le fait, ni de porter de médaille. Cependant, si mes services me donnent le droit d'en porter une, lui possède "ce qui sonne dans le gousset", car la compagnie Pickford et Black, à laquelle il appartient a touché de l'argent du Gouvernement pendant trente ans. Les subventions accordées à cette compagnie par les différents gouvernements du Canada depuis 1893 ont représenté les sommes que voici:

Canada, Antilles, Amérique du Sud.. . . .	\$1,577,602
Saint-Jean et Demarara.. . . .	538,083
Halifax et Jamaïque.. . . .	90,000
Halifax et Bermudes.. . . .	30,000
Halifax et Cuba.. . . .	41,666

M. DOUCET: A-t-elle fourni un service?

M. FINN: Je vais arriver à ce point. L'honorable député ferait mieux de ne pas trop insister sur le service. J'ai voyagé moi-même sur un de ces navires.

L'hon. M. BAXTER: Cela leur a-t-il fait tort?

M. FINN: Si cela a fait tort aux navires? non, mais à moi. Le total des subventions que j'ai citées est de \$2,275,352. Quant aux steamers, j'ajouterai que je suis allé aux Bermudes il y a quelques années, à bord de l'ancien "Alpha" qui comptait alors une trentaine d'années d'existence. Lorsque je l'ai revu il était dans la Colombie-Anglaise. Il fut vendu à Victoria. Il y avait aussi le "Beta". Il a fallu le remodeler, il était construit comme